



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



45^e CONSEIL DIRECTEUR 56^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, 27 septembre-1^{er} octobre 2004

Point 4.3 de l'ordre du jour provisoire

CD45/5 (Fr.)
20 juillet 2004
ORIGINAL : ANGLAIS

ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DE HONDURAS, PÉROU ET RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

1. Conformément aux dispositions de l'article 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé, le Comité exécutif est composé de neuf États membres, élus par la Conférence ou le Conseil, pour des périodes de trois ans se chevauchant. Les États membres ne peuvent être réélus pour siéger au Comité exécutif qu'une fois écoulée une période d'un an à compter de l'expiration de leur mandat.
2. La liste ci-après donne la composition du Comité exécutif et précise les dates d'expiration du mandat de chacun de ses Membres :

Honduras	septembre 2004
Pérou	septembre 2004
République dominicaine	septembre 2004
Dominique	septembre 2005
États-Unis d'Amérique	septembre 2005
Paraguay	septembre 2005
Argentine	septembre 2006
Barbade	septembre 2006
Costa Rica	septembre 2006

3. Conformément aux dispositions de l'article 4.D de la Constitution, il incombe au Conseil directeur de procéder à l'élection des États membres devant remplacer le Honduras, le Pérou et la République dominicaine, dont les mandats arrivent à expiration à la date de la clôture de la présente réunion de ce Conseil directeur.

4. Aux fins d'information du Conseil directeur, le tableau ci-joint donne le détail de la composition du Comité exécutif depuis 1985.

Annexe

**COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
septembre 1985 à septembre 2006**

PAYS	2005 à 2006	2004 à 2005	2003 à 2004	2002 à 2003	2001 à 2002	2000 à 2001	1999 à 2000	1998 à 1999	1997 à 1998	1996 à 1997	1995 à 1996	1994 à 1995	1993 à 1994	1992 à 1993	1991 à 1992	1990 à 1991	1989 à 1990	1988 à 1989	1987 à 1988	1986 à 1987	1985 à 1986	
ÀNTIGUA-ET-BARBUDA																						
ARGENTINE																						
BAHAMAS																						
BARBADE																						
BÉLIZE																						
BOLIVIE																						
BRÉSIL																						
CANADA																						
CHILI																						
COLOMBIE																						
COSTA RICA																						
CUBA																						
DOMINIQUE																						
ÉQUATEUR																						
EL SALVADOR																						
ÉTAT-UNIS D'AMÉRIQUE																						
GRENADE																						
GUATEMALA																						
GUYANE																						
HAÏTI																						
HONDURAS																						
JAMAÏQUE																						
MEXIQUE																						
NICARAGUA																						
PANAMA																						
PARAGUAY																						
PÉROU																						
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE																						
SAINT-KITTS-ET-NEVIS																						
SAINT-VINCENT-ET- GRENADINES																						
SAINTE-LUCIE																						
SURINAME																						
TRINITÉ-ET-TOBAGO																						
URUGUAY																						
VENEZUELA																						